



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Ordures Ménagères 2024

Présentation	Page 3
1 - Ordures ménagères résiduelles (OMr)	Page 4
1-1 Organisation de la collecte, du transport et du traitement des OMr	Page 4
1-2 Tonnages d'OMr collectés et traités	Page 4
1-3 Expérimentation de la collecte des biodéchets	Page 5
1.4 Compostage domestique	Page 5
2 - Collectes sélectives	Page 7
2-1 Organisation de la collecte des déchets recyclables	Page 7
2-2 Flux emballages légers	Page 7
2-3 Les papiers	Page 9
2-4 Les refus de tri	Page 9
2-5 Le verre	Page 10
3 - Les coûts de collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés	Page 11
4 - La déchèterie intercommunale	Page 12
4-1 Organisation du service	Page 12
4-2 Tonnages collectés	Page 13
4-3 Traitement des déchets de déchèterie	Page 15
4-4 Les coûts d'exploitation de la déchèterie intercommunale	Page 16
4-4-1 Fonctionnement interne de la déchèterie	Page 17
4-5 Les déchèteries extérieures	Page 17
4-6 Les recettes de la déchèterie intercommunale	Page 18
4-7 Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)	Page 18
5 - Autres dépenses et recettes du service ordures ménagères	Page 19
5-1 Les autres dépenses de fonctionnement	Page 19
5-2 Les autres recettes de fonctionnement	Page 19
6 - Synthèse de l'année 2024	Page 20
7 - Objectifs du Grenelle II de l'environnement	Page 21

Présentation

La Communauté de Communes Sauldre et Sologne exerce la compétence « collecte, et traitement des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1^{er} janvier 2010. Les effectifs en charge de ce service sont :

- ✓ 1 responsable environnement (à 80%)
- ✓ 1 secrétaire pour le suivi des réclamations (à 40 %)
- ✓ 3 gardiens de déchèterie (à 90%)
- ✓ 1 gestionnaire (à temps partiel), 8 heures par semaine dédiées à la gestion financière et au suivi des contrats.

La Communauté de communes organise la collecte des déchets ménagers pour les 14 communes qui la composent, soit 14 421 habitants :

- ✓ Argent-sur-Sauldre
- ✓ Aubigny-sur-Nère
- ✓ Blancafort
- ✓ Brinon-sur-Sauldre
- ✓ La Chapelle-d'Angillon
- ✓ Clémont
- ✓ Ennordres
- ✓ Ivoy-le-Pré
- ✓ Ménétréol-sur-Sauldre
- ✓ Méry-ès-Bois
- ✓ Nançay
- ✓ Oizon
- ✓ Presly
- ✓ Sainte-Montaine



Services en place :

Flux	Pré collecte	Collecte - Transport	Traitement
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	Bacs	Porte à porte	Incinération UIOM Arrabloy (45)
Biodéchets	Abribac	Apport volontaire	Plateforme de compostage des biodéchets St Palais (18)
Multimatériaux (emballages + papiers)	Conteneurs AV	Apport volontaire (CTSP Centre)	Centre de tri TRI-INC (18)
Verre	Conteneurs AV	Apport volontaire (CTSP Centre)	Plateforme CTSP puis transfert au verrier O-I
Autres déchets	1 déchetterie (gardiennage en régie)	Transport en prestation (CTSP VEOLIA et RECYDIS)	Filières spécifiques selon les flux

1 - Ordures ménagères résiduelles (OMr)

1-1 Organisation de la collecte, du transport et du traitement des ordures ménagères résiduelles

Le marché de collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte et le transport vers les exutoires a été signé avec la société SUEZ RV Centre Ouest, pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

La société SUEZ RV Centre Ouest met à disposition de la communauté de communes :

- ✓ 2 bennes ordures ménagères
- ✓ 2 équipages composés d'un chauffeur et d'un équipier
- ✓ 1 chef de service

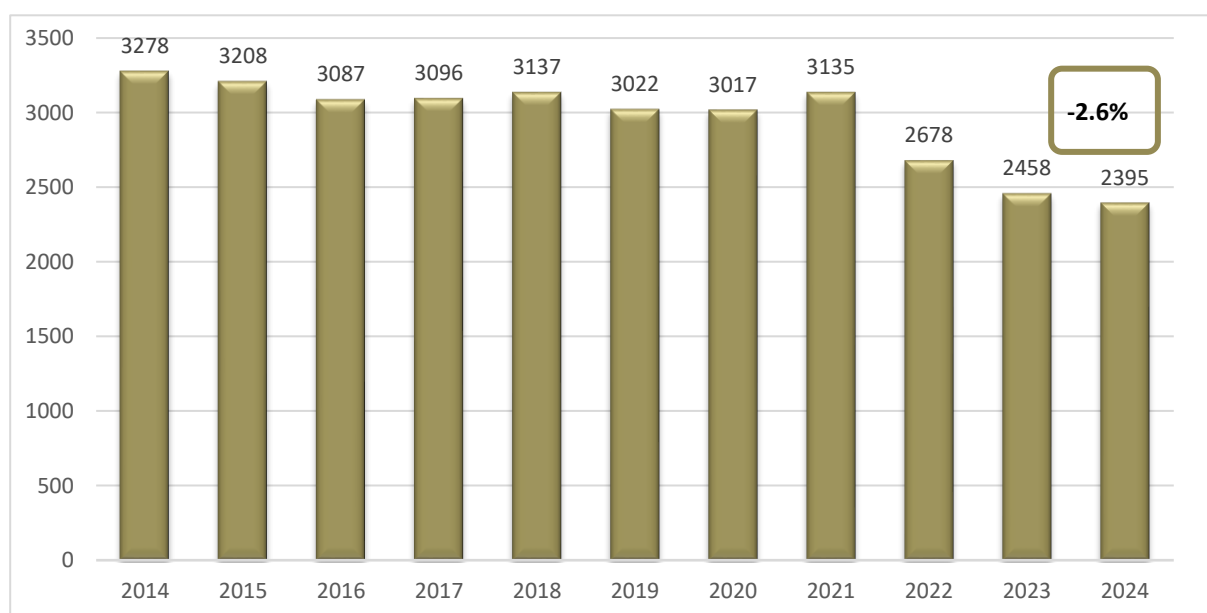
Les ordures ménagères résiduelles (Omr) sont collectées une fois par semaine en porte à porte, sauf pour les 3 communes entrées en phase de test pour la collecte séparée des biodéchets.

L'organisation des collectes par commune se présente ainsi :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
- Brinon s/Sauldre - Ménétréol - Nançay - Presly - Ste-Montaine	- Argent - Aubigny (secteur 3) - Gros producteurs d'Aubigny	- Blancafort - Clémont - Oizon - Argent (étang du puits)	- Ennordres - Ivoy le Pré - La Chapelle - Méry es Bois	- Aubigny (Secteur 1 et 2) - Gros producteurs Argent et Aubigny

Les ordures ménagères transitent par le quai de transfert situé à Aubigny-sur-Nère, avant d'être acheminées sur l'unité de valorisation énergétique d'Arrabloy (45).

1.2 Tonnages d'OMr collectés et traités



Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Kg/habitant	216	211	213	222	211	213	211	183.5	169.30	166.08

1.3 Expérimentation de la collecte des biodéchets

La loi prévoit qu'à compter du 1er janvier 2024, tous les particuliers, professionnels et administrations doivent disposer d'une solution pratique afin d'appliquer le tri à la source des biodéchets.

Dans le cadre de la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets alimentaires, la CDC, dans son contexte très rural, a choisi de déployer massivement le compostage individuel. Cependant afin de pouvoir desservir l'ensemble de sa population et notamment les centres-villes et centres-bourgs, une solution de collecte de proximité doit être déployée. La CDC a choisi le déploiement d'abri bac.

Afin de préparer cette transition, la CDC a engagé dès l'automne 2023 une expérimentation sur une partie de son territoire. Trois communes se sont portées volontaires : Nançay, Ménétréol sur Sauldre et Sainte Montaine. Cette zone test comporte 540 foyers regroupant 1182 habitants soit 8% de la population du territoire de la CDC. Cette expérimentation s'est prolongée en 2024, avant une généralisation prévue en 2025.

5 abris-bacs sont déployés sur les 3 communes concernée par la collecte. Les biodéchets collectés sont traités par compostage sur la plateforme de St Palais (18)

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc.	TOTAL
Tonnages	1,60	2,96	2,42	3,26	2,46	3,14	7,94	1,40	2,70	2,70	2,56	3,06	36,20
PU	85,00	85,00	85,00	85,00	85,00	85,00	85,00	85,00	85,00	85,00	85,00	85,00	
Coût HT	136,00	251,60	205,70	277,10	209,10	266,90	674,90	119,00	229,50	229,50	217,60	260,10	3077,00
Coût TTC	149,60	276,76	226,27	304,81	230,01	293,59	742,39	130,90	252,45	252,45	239,36	286,11	3158,43

1.4 Compostage domestique

Nombre de composteurs distribués :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
18	21	76	34	44	52	34	472

Depuis septembre 2023, dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets les composteurs individuels sont distribués gratuitement.

2 - Collectes sélectives

2-1 Organisation de la collecte des déchets recyclables

La communauté de communes est passée en extension des consignes de tri au 1^{er} septembre 2021. Les emballages et papier sont collectés en point d'apport volontaire et triés au centre de tri de la SPL TRI-INC à Bourges depuis le 1^{er} janvier 2023.

	Verre	Multi matériaux (papier et emballages en mélange)
Territoire	Toutes les communes	Toutes les communes
Fonctionnement	Apport volontaire	Apport volontaire
Prestataire	CTSP VEOLIA	CTSP VEOLIA
Contenants	92 colonnes	118 colonnes
Emplacements	68	73

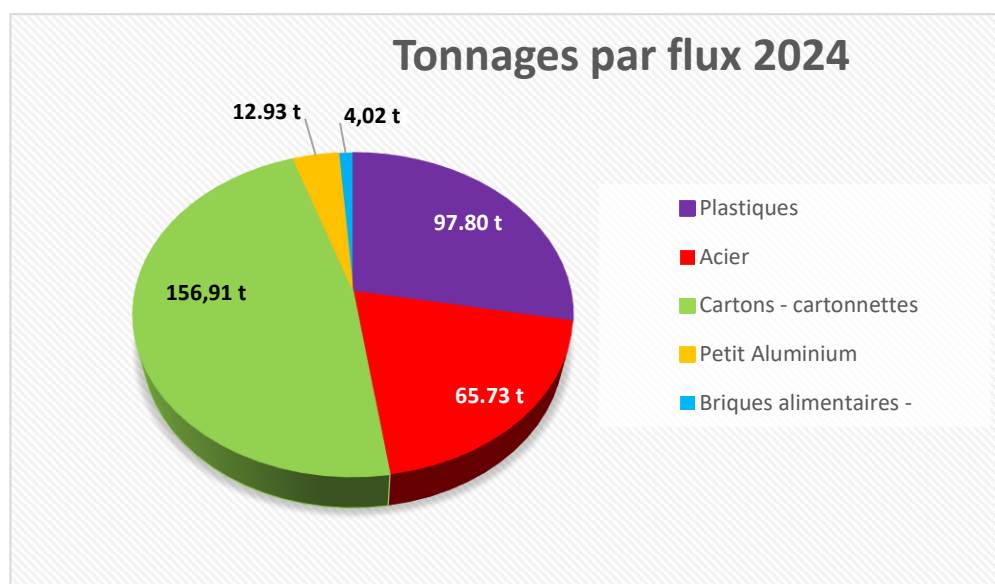
2-2 Flux emballages légers

➤ Résultat de la collecte 2024

Multi matériaux (papier et emballages en mélange)
Toutes les communes du territoire
974.38 tonnes
66.80 kg/habitant

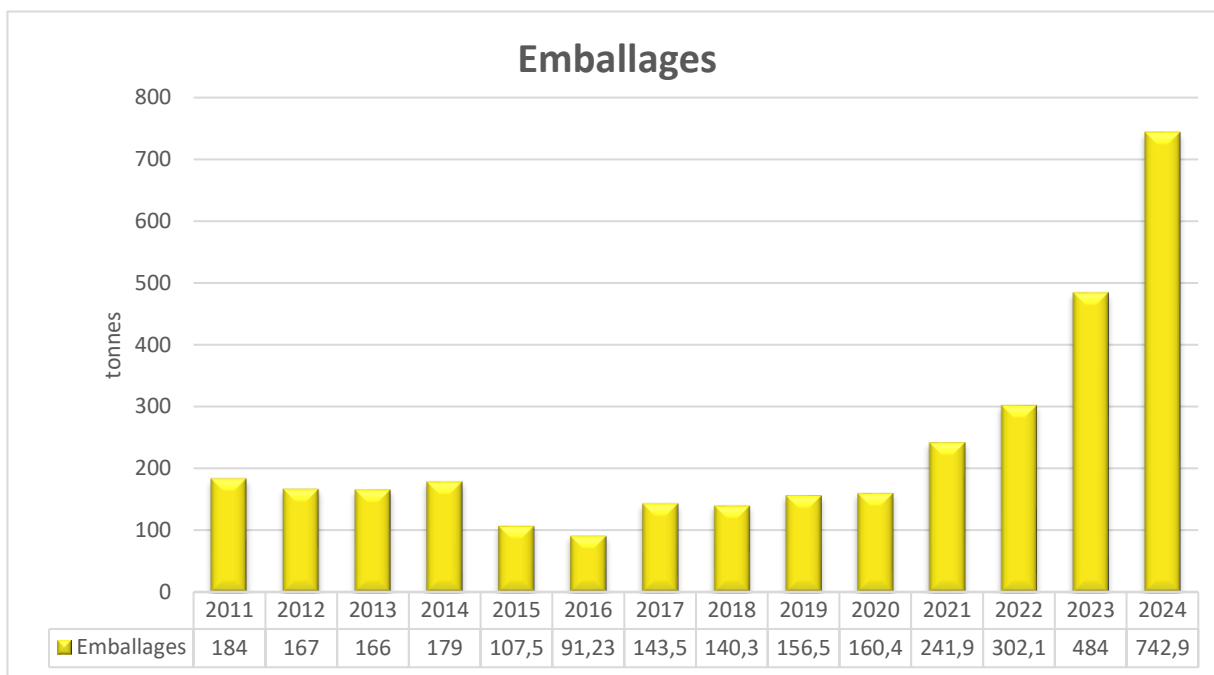
Le tri est effectué au centre de la SPL TRI-INC (TRI BERRY-NIVERSNAIS) à Bourges

a) Tonnages des emballages légers expédiés et recettes



Les reventes de matériaux par la SPL TRI-INC au profit de la communauté de communes s'élèvent à 91 236.36 €.

b) Evolution des tonnages d'emballages expédiés depuis 2011



c) Les soutiens :

CITEO est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages, en proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

Sa mission est de piloter le dispositif de tri et de recyclage au bénéfice du consommateur-habitant citoyen. Pour cela, CITEO travaille avec les entreprises à l'éco-conception et à la réduction des emballages, finance la collecte sélective et contribue à son efficacité, informe le grand public et favorise le recyclage des emballages.

Les soutiens CITEO reçus en 2024 s'élèvent à **379 323.32 €** et se décomposent ainsi :

Déclaration des tonnages - solde 2023 : 175 923.32 €

Déclaration des tonnages - acomptes 2024 : 203 400.00 €.

Habituellement, une année de décalage est constatée entre les déclarations de tonnages et le versement des soutiens CITEO. Or l'agrément national de CITEO prenant au 31/12/2024, celle-ci a versé à la CDC 203 400 € en 2024 au titre de 2024, augmentant ainsi le niveau de recettes pour cet exercice budgétaire.

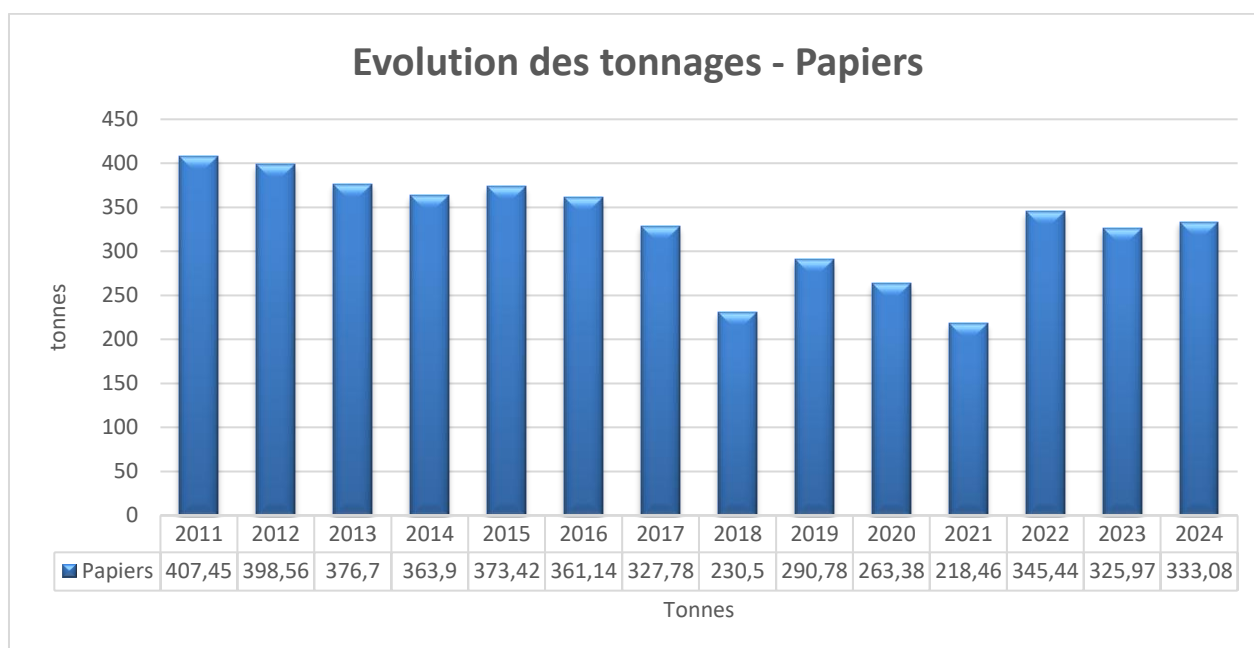
Soit au total (soutiens + recettes) : 470 559.68 €

**Total des recettes :
32.63 € par habitant**

**13.60 €/hab
en 2023**

Le versement reçu de CITEO de 203 400 € au titre de l'année 2024 représente 14.10 €/hab. Après retraitement de ce montant, la recette par habitant serait de 18.53 €/hab.

2-3 Flux Papier



Les soutiens perçus en 2024 s'élèvent à 26 683.24 €.

**Total des recettes :
1.85 € par habitant**

**1.62 €/hab
en 2023**

2-4 Les refus de tri

Les refus de tri correspondent aux erreurs de tri des emballages et du papier. Ils reflètent la qualité de tri des usagers. Pour 2024, les erreurs de tri s'élèvent à **25 kg par habitant**, soit une hausse de 19.74 %.

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Refus de tri	100 t	91 t	78 t	83 t	124 t	284 t	309 t	370 t

Le refus de tri a augmenté de 19.74 % par rapport à 2023.

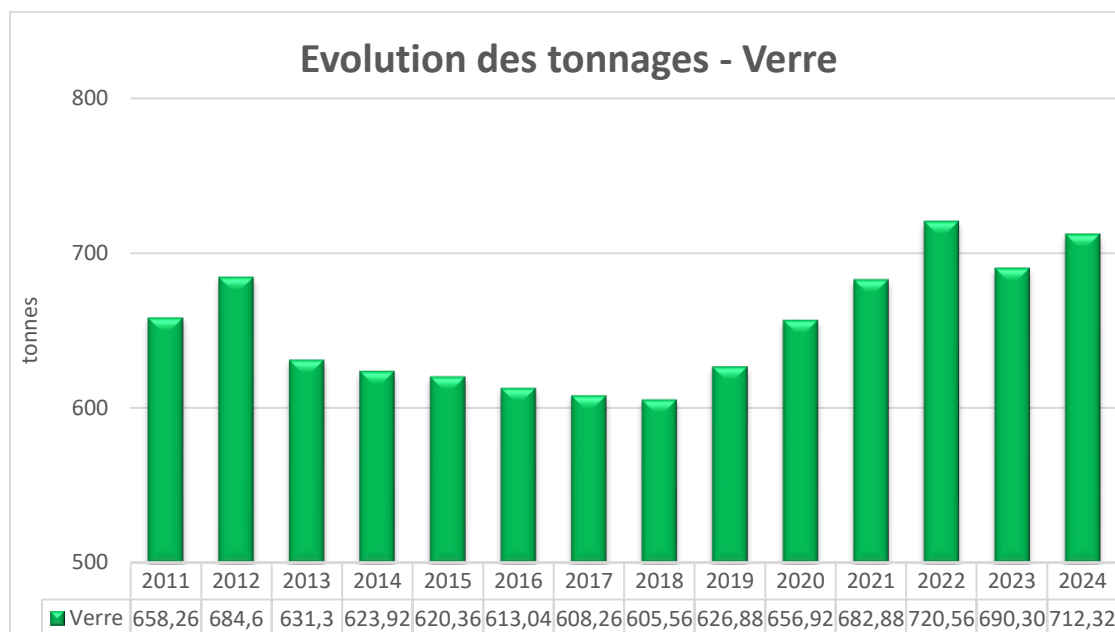
Lors des caractérisations on constate notamment la présence de sacs noirs d'OMR et de gros indésirables de type bois, ferraille ou encombrants de déchetterie, qui impactent lourdement le taux de refus de tri qui se compte au poids.

Sur 66.80 kg de multimatériaux triés par les habitants, 25 kg sont des refus de tri , soit 37 %.

2-1-3 Flux verre

Le verre est collecté sur 68 points d'apport volontaire par un prestataire de service, la société CTSP CENTRE VEOLIA, dans 92 colonnes aériennes réparties sur les 14 communes du territoire de la communauté de communes Sauldre et Sologne.

En 2024, le tonnage valorisé est de 712.32 tonnes, soit **49 kg par habitant**.



Les recettes perçues en 2024 s'élèvent à 23 077.48 € (4^{ème} trimestre 2023 au 4^{ème} trimestre 2024)

**Total des recettes :
1.60 € par habitant**

**0.82 €/hab
en 2023**

2-1-4 Déchets abandonnés

En application de la responsabilité élargie des producteurs (REP), les producteurs d'emballages ménagers (EM) peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme agréé par l'Etat

L'éco-organisme perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment d'accompagner les communes et intercommunalités en matière de nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Citeo, éco-organisme agréé de la filière des emballages ménagers, propose un accompagnement spécifique global, articulé :

- autour d'engagements réciproques visant à optimiser les opérations de nettoyage ; et
- d'un soutien financier aux coûts de ces opérations, dont le barème est fixé par le cahier des charges.

Citeo propose aux collectivités qui désirent bénéficier de l'accompagnement en matière de déchets abandonnés une convention-type de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus (dénommé ci-après la « Convention LDA »). La Convention LDA a été validée par l'Etat.

Soutiens CITEO : 36 188.98 €

3 - Les coûts de collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés

		Prix unitaire HT (tonne ou forfait mensuel)	Quantités	Montant total HT Annuel	TOTAL TTC
Marché tri des emballages multimatériaux SPL TRI-INC	Part fixe d'exploitation – TVA 5.5 %	0.09	14 511	15 671.88	16 533.83
	Coût à l'habitant (au trimestre)	1.527	14 511	88 662.21	94 007.64
	Tri des emballages multimatériaux - TVA 5.5 % (dont régularisation surtri JRM) *	123.32	1027.69	126 735.30	133 705.74
	Traitement des refus de tri + TGAP – TVA 10 % + régularisation 2023 *	79.598	473.66	50 427.74	55 470.51
	TOTAL			281 497.13	299 717.72
Marché de traitement des OMR PAPREC ENERGIE	Traitement des ordures ménagères résiduelles – TVA 10 %	149.76 €	2395.48	358 747.08 €	394 621.80 €
	TGAP – TVA 10 %	14.00 €		33 536.72 €	36 890.40 €
	TOTAL			392 283.80 €	431 512.20 €
Marché de collecte des OMR en porte à porte SUEZ sous-traitant MEMPONTEL	Collecte des OMR en PAP (forfait) – TVA 10 %	42 770.43	12	477 036.26 €	524 739.89 €
	Transport OMR vers l'exutoire			36 208.90 €	36 890.39 €
	TOTAL			513 245.16 €	564 569.68 €
Marché de collecte du verre et des multi matériaux en PAV CTSP VEOLIA	Collecte en PAV et transport à l'exutoire des multimatériaux (forfait) – TVA 5.5 %	12 951.41 €	12	155 416.92 €	163 964.85 €
	Collecte en PAV et transport à l'exutoire du verre (forfait) - TVA 5.5 %	3 354.45 €	12	40 253.40 €	42 467.34 €
	TOTAL			195 670.32 €	206 432.19 €
TOTAL GENERAL					1 516 229.60 €

* Estimation des tonnages au mois de décembre

**COÛT TOTAL DE LA COLLECTE, DU TRANSPORT ET DU TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET DES RECYCLABLES
1 516 229.60 € TTC**

Dépenses	105.14 €
Recettes	36.08 €
Coût par habitant	69.06 €

4- La déchèterie intercommunale

4-1 Organisation du service

La Communauté de communes Sauldre et Sologne exploite la déchèterie située à Aubigny-sur-Nère, lieu-dit le Droit de Passage, Route de Sainte-Montaine, en catégorie d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sous régime d'enregistrement à la Préfecture du Cher. L'entrée dans la déchèterie est automatisée par lecture de plaques d'immatriculation préalablement enregistrées.

La déchèterie intercommunale est ouverte aux habitants des communes d'Argent-sur-Sauldre, Aubigny-sur-Nère, Blancafort, Brinon-sur-Sauldre, Clémont, Ennordres, La Chapelle d'Angillon, Ménétréol-sur-Sauldre, Oizon, Presly et Sainte-Montaine, ainsi qu'aux habitants de Concessault (hors CDC).

Les habitants des communes de Méry-ès-Bois, Nançay et Ivoy-le-Pré sont utilisateurs par convention des déchèteries de :

- Neuvy-sur-Barangeon pour les habitants des communes de Méry-ès-Bois et Nançay.
- Henrichemont pour les habitants d'Ivoy-le-Pré.

L'exploitation de la déchèterie s'organise comme suit :

Gardiennage	En régie par les agents de la CDC Sauldre et Sologne
Mise à disposition de bennes et transport des déchets non dangereux à la tonne	CTSP Centre VEOLIA
Mise à disposition d'une benne, transport, et traitement des cartons à la tonne	CTSP Centre VEOLIA
Traitement des encombrants non valorisables et des déchets verts	SETRAD SAS VEOLIA
Traitement des gravats et de la ferraille	BOURGOGNE RECYCLAGE
Mise à disposition de contenant, transport et traitement des déchets ménagers spéciaux	RECYDIS
Mise à disposition d'une benne pour le stockage des pneus	TRANSPORT CASSIER
Mise à disposition d'une benne, collecte du bois A et B et traitement du bois brut	CTSP Centre VEOLIA

Responsabilité Élargie du Producteur (REP) de déchets

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, sont responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics. Douze filières de gestion des déchets fonctionnent actuellement selon ce principe en France, qui est l'un des pays ayant le plus recours à ce dispositif.

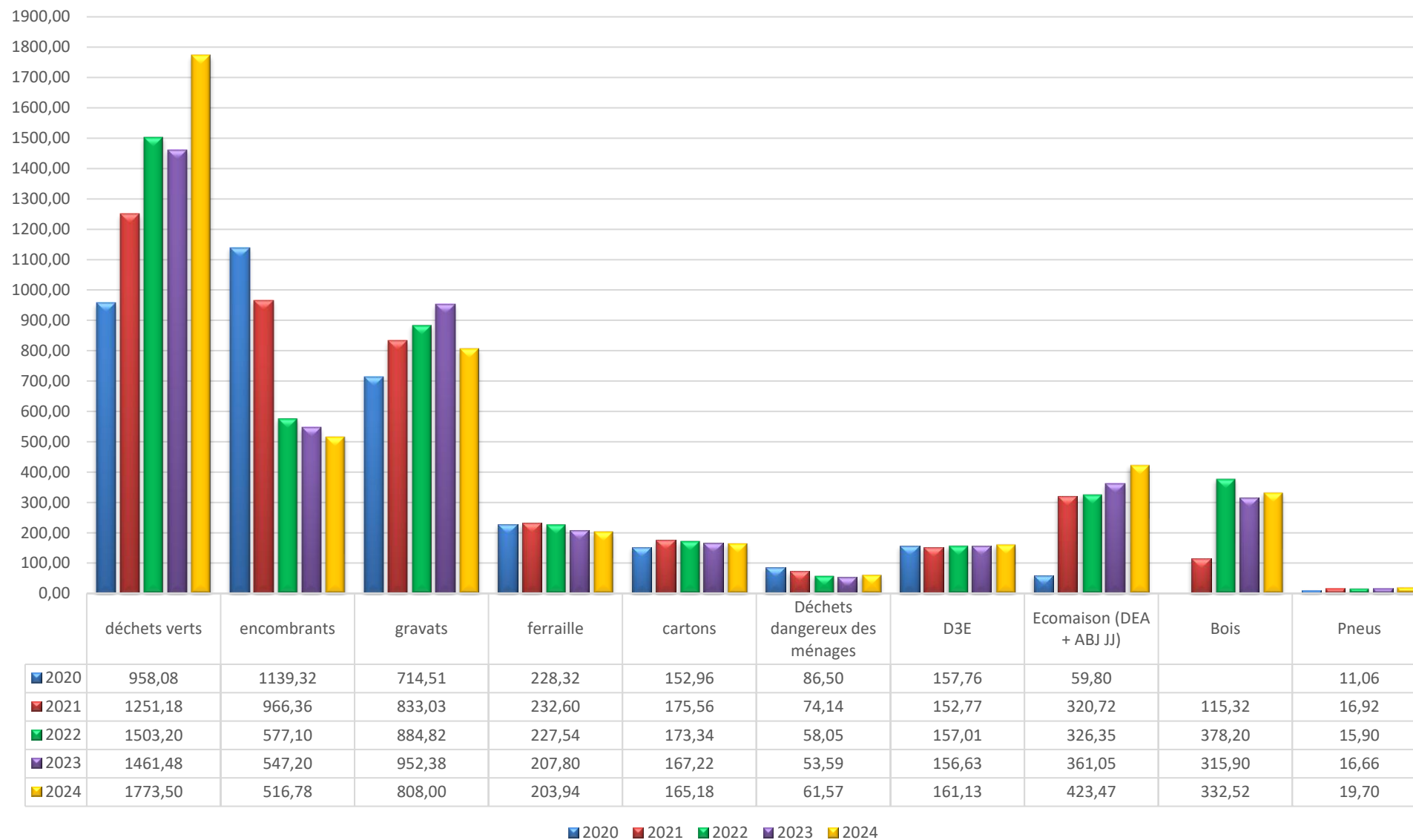
En 2024 la CDC Sauldre et Sologne a mis en place la REP ABJth (article de bricolage et de jardinage thermique), la REP ASL (article de sport et de loisir).

4-2 Tonnages collectés

Matériaux	Tonnages 2023	Tonnages 2023 EcoDDS*	Tonnages 2024	Tonnages 2024 EcoDDS*
Déchets verts	1 461.48		1 773.50	
Encombrants non valorisables	547.20		516.78	
Gravats	952.38		808.00	
Ferraille	207.80		203.94	
Cartons	167.22		165.18	
Bois valorisable	53.68		47.34	
Bois non valorisable	262.22		285.18	
Ecomaison (déchets d'éléments d'ameublement + articles bricolage et jardinage + jeux-jouets)	361.05		423.47	
Emballages vides souillés	9.43	0.59	10.95	0.54
Batteries	4.88		6.37	
Huiles alimentaires	3.32		2.05	
Pâteux - peintures	1.16	17.81	2.23	21.60
Filtres à huile	0.33	0.26	0.36	0.53
Aérosols	0.13	0.68	0.05	0.86
Solvants	0.07		0.42	
Huiles de vidanges	8.80		8.00	
Acides	-	0.13	0.11	0.16
Comburant	-	0.19	0.01	0.30
Phytosanitaires	0.77	0.83	0.66	1.28
Déchets dangereux en quantité disperse produits non identifiés	2.82	1.02	2.38	1.20
Radiographies	0.22		0.20	
Bases ménagers	-	0.14	0.02	0.22
Déchets mercuriels	0.01			
Outillage du peintre	-	0.51		0.61
Piles	1.07		1.08	
Pneus	16.66		19.70	
D3E	156.63		161.13	
Total	4 219.33	21.64	4 439.11	26.68
	4 241 tonnes		4 466 tonnes	
Nombre habitants utilisateurs	12551		12503	
Total kg/hab.	338 kg		357 kg	

*EcoDDS : filières de reprises gratuites pour la CDC, financées par les REP

Evolution des tonnages de déchets déposés en déchèterie



4-3 Traitement des déchets de déchèterie

Les déchets issus de la déchèterie doivent faire l'objet, dans la mesure du possible, d'un maximum de valorisation. Les filières de traitement sont les suivantes :

Déchets verts	Plateforme de compostage à St-Palais (18) - Sté SETRAD
Encombrants	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) A St-Palais (18) - Sté SETRAD
Cartons	Centre de tri des vieux des papiers de Bourges (18) - CTSP VEOLIA
Gravats	SETRAD SAS - St Palais (18) Broyage - concassage et stockage plateforme
Ferrailles	Lieu de transit et de tri : site Bourgogne Recyclage d'Arrabloy (45) Site final de valorisation des matières : Broyeur ACYCLEA de Saint-Apollinaire (21)
Huiles de vidange	Valorisation énergétique (incinération) Cimenterie CALCIA - Airvault (79)
Huiles alimentaires	Valorisation énergétique (oléochimique) - SARIA / BIONERVAL - Etampes (91)
Piles	Recyclage : - Piles Lithium par ACCUREC à Krefeld (Allemagne) - Piles Alcalines/salines/boutons par RECYPILAS à Asua-Erandio (Espagne) - Batteries (plomb/li-ion/NICD/NIMH) par SNAM à St-Quentin Fallavier (38)
Solvants	Valorisation énergétique (Incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
Batteries au plomb	Valorisation matière (métallurgie ou plasturgie) - RECYLEX à Villefranche-Arnas (69)
Produits pateux	Valorisation énergétique (Incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
Acides	Valorisation de l'eau ou énergétique (neutralisation ou incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
Emballages vides souillés	Valorisation de l'eau ou énergétique (neutralisation ou incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
DDQD spéciaux liquides	Valorisation de l'eau ou énergétique (neutralisation ou incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
DDQD spéciaux solides	Valorisation matière (métallurgie) - TRIADIS à Etampes (91)
Aérosols	Valorisation énergétique ou matière (Incinération ou métallurgie) - TRIADIS à Etampes (91)
Combustibles	Valorisation énergétique (Incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
Phytosanitaires	Valorisation énergétique (Incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
Filtres à huile	Valorisation énergétique ou matière (Incinération ou métallurgie) - ASTRHUL à Lyre (49)
Bases	Valorisation énergétique ou matière (incinération ou régénération) - TRIADIS à Etampes (91)
Pneus	Broyage pour recyclage par ALIAPUR
D3E	<u>Gros Electroménager Hors Froid</u> : Environnement Recycling - Domerat (03) <u>Gros Electroménager Froid</u> : Terecoval 73130 La Chambre <u>Ecrans</u> : Environnement Recycling - Domerat (03) <u>Petits Appareils en Mélanges</u> : Environnement Recycling - Domerat (03)
Déchets d'équipements d'ameublement (DEA)	Recyclage Praxy - Gien (45)

4-4 - Les coûts d'exploitation de la déchèterie intercommunale

Prestataires	Nom du lot	Descriptif du lot	Prix Unitaire TTC (à la tonne)	Montant total TTC
CTSP CENTRE SAS VEOLIA	Mise à disposition de bennes et transport DND	1 Benne 10 m³ (gravats) - TVA 5.5 %	92.60 €	1 111.20 €
		8 Bennes 30 m³ - TVA 5.5 %	146.15 €	14 030.40 €
		Transports déchets verts €/tonne - TVA 5.5 %	15.62 €	27 717.71 €
		Transport encombrants €/tonne - TVA 10 %	23.34 €	12 060.13 €
		Transport gravats €/tonne - TVA 5.5 %	11.84 €	9 569.26 €
		Transport ferraille €/tonne - TVA 5.5 %	30.02 €	6 122.63 €
		Transport Bois A - TVA 5.5 %	37.03 €	1 755.40 €
		Transport Bois B - TVA 5.5 %	38.82 €	11 495.81 €
		Transport cartons - TVA 5.5 %	77.27 €	12 661.88 €
		TOTAL TTC		
SETRAD SAS	Déchets verts	Traitement - TVA 5.5 %	19.84 €	35 458.91 €
SETRAD SAS	Encombrants	Traitement - TVA 10 %	98.50 €	50 901.03 €
		TGAP - TVA 10 %	58.00 €	32 970.56 €
		TOTAL TTC		83 871.59 €
CTSP CENTRE SAS VEOLIA	Bois A	Traitement - TVA 5.5 %	8.72 €	413.42 €
CENTRAIS RECYCLAGE	Bois B	Traitement - TVA 5.5 %	33.85 €	7 976.56 €
SETRAD SAS	Gravats	Traitement - TVA 5.5 %	7.96 €	6 428.90 €
RECYDIS	Transport et traitement des déchets dangereux issus de la déchèterie (y compris la TGAP) TVA 5.5 %	Contenants		792.36 €
		Emballages vides souillés	938.88 €	10 282.60 €
		Huiles alimentaires	0.00 €	0.00 €
		Pâteux / peinture	866.47 €	1 077.89 €
		Filtres à huile	323.48 €	86.05 €
		Aérosols	0.00 €	0.00 €
		Solvants	991.92 €	419.58 €
		Déchets dangereux en quantité dispersées produits non identifiés (DDQD PNI)	2 341.37 €	5 471.78 €
		Huiles de vidange	0.00 €	0.00 €
		Acides	1 519.18 €	57.73 €
		Comburants	4 479.21 €	0.00 €
		Phyto ménager	2 259.79 €	1 491.46 €
		Bases ménagers	1 517.00 €	36.41 €
		Radiographies	0.00 €	0.00 €
		Déchets mercuriels	10 887.13 €	251.40 €
		TOTAL TTC		19 962.26 €
Total TTC				250 636.00 €

4-4-1 - Fonctionnement interne de la déchèterie

Frais de personnel 90 % (3 gardiens + 1 saisonnier)	90 883.70
Location benne stockage des pneus	1 392.60
Prestation hors marché (traitement pneus hors filières)	271.77
Téléphone + internet	648.00
Assurance camion	695.69
Vêtements de travail + EPI	764.60
Maintenance + réparations + remplacement lame godet tractopelle + pompe à graisse	13 549.19
Maintenance + crochet grue (camion)	792.48
Certificat immatriculation camion	482.76
Maintenance extincteurs	84.73
Electricité	766.47
Eau	201.12
GNR + AdBlue tractopelle	3 845.02
Contrat destruction des nuisibles	1 792.80
Nettoyage local déchèterie + location matériel et produits entretien	1 664.42
Vidange hydrocarbures	3 256.80
Réparation motorisation portail	960.00
Redevances assainissement 2 déchèteries	48.00
Panneau horaires déchèterie	424.25
Tondeuse autoportée + tronçonneuse	14 026.15
Autre matériel (brouette, disques tronçonneuse, lames tracteur tondeuse, fil débroussailluse, facturier, rince-œil ...)	1 012.48
Licence informatique + onduleur	698.33
TOTAL	138 261.36 €

**Total des dépenses de fonctionnement de la déchetterie intercommunale :
31.11 € par habitant***

* calculé sur 12503 habitants utilisateurs de la déchèterie intercommunale.

4-5 Déchèteries extérieures

Le tableau ci-dessous se compose des participations aux déchèteries extérieures à la Communauté de communes, utilisées par les habitants d'Ivoy-le-Pré, Méry-ès-Bois et Nançay.

Déchèterie	Communes utilisatrices	Nombre d'habitants	Coût à l'habitant	Coût total
Neuvy-sur-Barangeon CDC Vierzon Sologne Berry	Méry-ès-Bois et Nançay	1373	35.00 €	48 055.00 €
Henrichemont CDC Terres du Haut Berry	Ivoy le Pré	781	34.32 € + 572 € (commune)	27 375.92 €
TOTAL				75 430.92 €

**Coût total des déchetteries extérieures :
35.02 € par habitant**

4-6 Dépôts des professionnels déchèterie de Neuvy-sur-Barangeon et Vignoux-sur-Barangeon

La communauté de communes Vierzon Sologne Berry facture à la CDC Sauldre et Sologne les dépôts des professionnels en déchetterie de Neuvy-sur-Barangeon.

Commune du professionnel	Déchets non recyclables			Déchets recyclables			Déchets ménagers spéciaux	
	Mètre cube	PU	Montant	Mètre cube	PU	Montant		
Mery-es-Bois	10.80	55.00	594.00 €	0.40	50.00	20.00 €	2 L	160.00 €
Nançay	12.60	55.00	693.00 €	26.10	50.00	1 305.00 €		
TOTAL	23.4		1 287.00 €	24.80		1 325.00 €	2 L	160.00 €

**Coût total des dépôts en déchèteries extérieures :
2.02 € par habitant**

4-6 Recettes de la déchèterie

Recettes	Montant 2023	Montant 2024
Eco-Système (soutiens D3E)	10 630.83 €	16 962.70 €
EcoDDS	400.00 €	1 414.00 €
EcoMaison (soutiens mobilier et bricolage jardin)	1 342.33 €	10 085.18 €
CENTRAIS Reprise de la ferraille	14 121.12 €	19 409.12 €
CTSP Centre Reprise des cartons	-	13 206.06 €
Reprise des batteries	582.86 €	1 577.08 €
Utilisation déchèterie habitants Concressault	5 288.36 €	6 110.40 €
Facturation des professionnels en déchèterie	4 644.50 €	5 112.50 €
TOTAL	31 721.64 €	73 877.04 €

**Total des recettes :
5.91 € par habitant***

**2.53 €/hab
en 2023**

* Calculé sur 12503 habitants

4-7 Les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)

Depuis octobre 2016, les DASRI sont collectés en pharmacie.

5 - Autres dépenses et recettes du budget ordures ménagères

5-1 Les autres dépenses du budget

Libellé	Montant en €
Expérimentation collecte biodéchets : 3500 composteurs bioseaux + 15 Abri-bacs	192 181.74
Colonnes de tri : 6 emballages + 3 verres	16 828.56
Bacs OMR + pièces détachées	16 340.16
Charges de personnel (dont mise à disposition par Ste-Montaine 6 trimestres) hors personnel de la déchetterie	89 609.47
Location d'un hangar et location du quai de transfert	7 146.49
Véhicule (carburant, entretien)	3 203.63
Communication biodéchets et compostage	3 512.60
Admissions en non-valeurs + créances éteintes	42 988.50
Amortissements + reprise de subventions	351 265.58
REOM et redevance spéciale annulées sur exercices antérieurs	5 583.17
Redevance incitative habitants Mérié collectés par Terres du Haut Berry	1 272.16
Charges financières (charges de prélèvements TIP, remboursement emprunts, ICNE)	60 924.81
Provisions	22 418.00
Autres frais (frais téléphonique, téléphone portable, adhésion à AMORCE, abonnement Le Moniteur, frais déplacement)	1 864.56
Electricité ancienne déchetterie (remboursée par SUEZ)	4 778.22
Autres dépenses (déficit d'investissement reporté, factures 2023 payées sur 2024, régularisation refus tri aout à décembre 2023)	80 321.49
TOTAL	900 239.15

**Total des autres dépenses :
62.43 € par habitant**

5-2 Les autres recettes du budget

Libellé	Montant en €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2 162 319.00
Redevance spéciale (suivant délibération 2022-12-094)	73 330.00
Reprise provision	54 944.24
Produits exceptionnels (excédent versement REOM + recouvrement sur créances admises en non-valeur)	224.46
Remboursement électricité ancienne déchetterie (SUEZ)	4 499.65
Amortissements (immobilisations et subventions)	351 265.62
FCTVA	41 630.30
Excédent reporté + affectation du résultat	219 047.61
TOTAL	2 728 266.01

**Total des autres recettes :
189.19 € par habitant**

6 - Synthèse de l'année 2024



14 421 habitants



166 kg/habitant



3 kg/habitant*

*expérimentation sur 1182 hab.



44 kg/habitant



23 kg/habitant



49 kg/habitant



25 kg/habitant



357 kg/habitant*

* calculé sur 12503 habitants

Poids total par habitant :
620 kg

Dépenses totales par habitant :
194.93 €

+ 37.97 €
Dont 14 €
provenant du
versement
CITEO anticipé

Recettes totales par habitant :
232.90€

7 - Objectifs du Grenelle II de l'environnement

Evolution des tonnages CDC Sauldre et Sauldre :

	Omr (t)	Biodéchets	Tri (t)	Déchèterie (t)	Refus de tri (t)	TOTAL
2012	3 345		1 250	2 887	51	7 533
2013	3 287		1 174	3 222	88	7 771
2014	3 278		1 167	3 106	69	7 620
2015	3 208		1 101	2 924	55	7 288
2016	3 087		1 045	3 209	11	7 352
2017	3 096		1 100	3 564	100	7 860
2018	3 137		976	3 753	91	7 957
2019	3 022		1 203	3 594	78	7 897
2020	3 017		1 178	3 497	83	7 775
2021	3 135		1 350	4 064	124	8 673
2022	2 678		1 368	4 302	284	8 540
2023	2 458		1 500	4 241	309	8 508
2024	2 395	36	1 687	4 466	370	8 954

Exemple de type de valorisation : - valorisation énergétique = incinération des ordures ménagères
- Valorisation matière = compostage des déchets verts

Les objectifs du Grenelle II de l'environnement inscrits dans l'article 46 de la loi n° 2009-967 du 03/08/2009

1. Réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées dans les 5 ans
2. Orienter vers le recyclage 45 % des déchets ménagers et assimilés

Les réponses de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

1. Entre 2020 et 2024, la production d'ordures ménagères et assimilées a diminué de 21 %
Objectif atteint.
2. Le taux de recyclage 2024 est 30% (2681 tonnes)
Le taux de valorisation matière est de 30 % (2725 tonnes) en 2024
Objectif partiellement atteint (recyclage + valorisation matière = 60%).
On constate stagnation des performances en 2024.